



HABITAT
du GARD

info

Le journal des locataires d'Habitat du Gard

Mars - Avril
2011

Vivre en bon voisin,

Quelques règles simples à respecter pour mieux vivre ensemble



**Vos représentants
élus au Conseil d'Administration :**



M. Mohamed JAFFAL



M. Germinal MARQUIS



Mme Dalila HAMSAS



M. Joseph FRANZE

Siège : L'accueil du public déplacé le temps des travaux.

Pour améliorer la qualité de l'accueil et pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, Habitat du Gard réaménage son accueil du Siège, 92 bis avenue Jean Jaurès.

Le temps des travaux, l'accueil se tiendra provisoirement rue Duprato dans le bâtiment situé juste derrière l'accueil habituel, après l'arrêt de bus.

Plus d'infos sur :

www.habitat-du-gard.org



Denis BOUAD,
Président d'Habitat du Gard,

Madame, Monsieur,

On ne choisit pas ses voisins et pourtant il faut vivre avec eux en bonne intelligence et en harmonie.

Cela nécessite de réfléchir sur soi : est-ce que mon mode de vie, mon comportement ou celui de ma famille peut gêner mon voisin ? Et sur les autres : qui sont mes voisins ? Quelles sont leurs contraintes ?

Chaque situation est différente.

Une famille avec 3 enfants, un adepte du bricolage, une personne âgée qui entend mal ou un mélomane peuvent gêner beaucoup leurs voisins, sans forcément s'en rendre compte.

Chaque foyer est particulier. Entre tolérance, dialogue et respect, il faut sans cesse se remettre en question.

Habitat du Gard, vous rappelle ici quelques règles simples à respecter pour bien vivre avec ses voisins.

Denis BOUAD

Chacun doit pouvoir bénéficier d'un environnement paisible, chez soi et dans les parties communes. Chaque locataire est personnellement responsable de la gêne que lui-même, ou les personnes vivant dans son logement et ou qu'il introduit dans l'immeuble, peuvent causer à ses voisins.

Vous devrez répondre de toutes les réclamations faites par les autres locataires, notamment pour bruits, vibrations causés par les occupants de votre logement ou par des appareils vous appartenant.

La qualité de la vie dépend de la bonne volonté de chacun. L'observation de quelques règles permettra à tous les habitants de se sentir bien chez eux dans leur logement et dans leur environnement.

Le locataire s'interdira tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens.

Les bruits

Les bruits gênent non seulement la nuit (entre 22h et 7h), mais également dans la journée, car vos voisins peuvent être souffrants ou soumis à des horaires de travail et de repos particuliers.

Mais la vie en communauté suppose aussi une tolérance entre voisins. Les sources de bruit sont nombreuses. Faites particulièrement attention à celles qui perturbent la tranquillité et le repos de vos voisins :

- Radio, télévision, chaîne stéréo... utilisées avec un volume sonore trop élevé ;
- Travaux d'aménagement réalisés avec du matériel bruyant (marteaux, perceuses...);
- Bruits divers : claquements de portes et de talons, battements de fenêtres et volets mal fermés, etc ;
- Eclats de voix, jeux d'enfants dans les escaliers et les parties communes ;
- Une machine à laver ne doit pas fonctionner la nuit.

Il peut arriver que l'on soit dans l'obligation de faire du bruit, par exemple à l'occasion de travaux indispensables. Dans ce cas, mieux vaut prévenir ses voisins à l'avance : ils apprécieront d'avoir été informés et sauront que la gêne ne sera que temporaire.

Les parties Communes

Préserver son cadre de vie, c'est d'abord éviter de salir et d'abîmer et apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à respecter de la même façon leur logement et les montés d'escaliers, les ascenseurs, les bancs et les plantations. Mais c'est aussi :

- Laisser toujours libres les accès pompiers ;
- Utiliser les locaux prévus pour le rangement des poussettes et vélos et ne pas entreposer d'objets en dehors des endroits réservés à cet usage ;
- Garer correctement sa voiture dans les garages ou sur les parkings ;
- Respecter les interdictions de stationnement et l'emplacement réservé aux personnes handicapées ;
- Eviter d'étendre du linge de façon visible de l'extérieur ;
- Ne rien jeter par les fenêtres ;
- **Accepter les visites des représentants d'Habitat du Gard dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de l'entretien de l'immeuble et les mesures qui peuvent en découler.**



Les balcons

Idéals pour profiter de vos plantes ou du soleil, les balcons ne sont absolument pas destinés à l'utilisation d'un barbecue, à l'exposition du linge ou à l'installation d'une antenne parabolique.

Par ailleurs, n'oubliez pas que les plantes ne doivent pas être suspendues aux balcons ou fenêtres vers l'extérieur. En cas d'accident, votre responsabilité serait en cause.

Les animaux de compagnie

Les animaux domestiques ne sont tolérés que dans la mesure où leur présence n'entraîne aucune gêne dans leur voisinage. Assurez-vous que vos animaux domestiques ne laissent pas

de traces désagréables de leur passage dans les ascenseurs, les parties communes et les espaces extérieurs.

Veillez à ce qu'ils ne dérangent pas le voisinage par leurs cris, en ne les laissant, par exemple, pas seuls pendant de longues durées.

Les animaux dangereux

La détention de chiens d'attaque, de garde et de défense doit être déclarée à la mairie du lieu de résidence de l'animal. Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs.



Rencontrez vos voisins...

Chaque année a lieu à la fin du mois de mai, la manifestation « Immeubles en fête », qui est l'occasion de partager un verre et un moment sympathique avec ses voisins. N'hésitez pas à l'organiser ou à y participer. Plus d'informations sur le site Internet : www.immeublesenfete.com Mais au-delà de cette journée, c'est tous les jours qu'on peut s'apprécier et vivre ensemble. N'hésitez pas à rendre de menus services à votre voisin,

comme nourrir le chat ou arroser ses plantes en son absence. Le jour où vous aurez besoin d'un service à votre tour, il sera là pour vous aider.

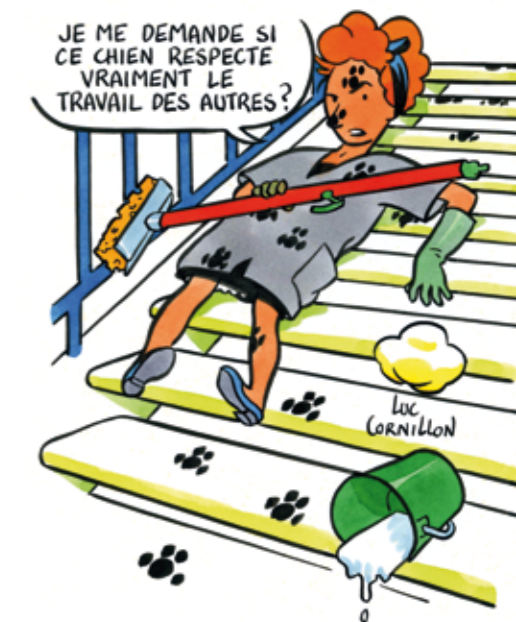
Plus d'informations sur le site : www.voisinssolidaires.fr

Un trouble de voisinage ?

Lorsque vous subissez une gêne du fait d'un voisin, le plus souvent, celui-ci ne s'en rend pas compte. Allez donc le voir pour lui expliquer gentiment de quelle manière il vous gêne. Dans 80% des cas, cette simple discussion suffit à régler le problème.

Si après plusieurs essais pour faire entendre raison à votre voisin, la gêne persiste, vous pouvez contacter Habitat du Gard.

Nous ferons alors un rappel à l'ordre au locataire gênant. Si malgré cela les troubles persistent et s'ils sont vraiment gênants pour les autres locataires, Habitat du Gard entrera alors dans une phase plus sévère. Une plainte pourra être déposée et aboutir à l'expulsion du locataire indélicat.



TIENS! IL N'ABOIE PLUS.

Présentation des locataires qui vous représentent.

Vous êtes nombreux à avoir voté pour élire vos représentants locataires, au sein du Conseil d'Administration d'Habitat du Gard. Voici pour mémoire les résultats, et surtout une présentation de vos élus.

Nombre d'inscrits : 11 964 - Nombre de votants : 2 880 – Blancs ou nuls : 89

- Liste CSF-CLCV : 673 voix, 1 élue : Mme Dalila HAMSAS
- Liste CGL : 371 voix : 0 élu
- Liste CNL : 1203 voix, 2 élus : M. Joseph FRANZE et M. Mohamed JAFFAL
- Liste AFOC : 544 voix, 1 élu : M. Germinal MARQUIS

M. Joseph FRANZE

Bagnols-sur-Cèze
Retraité

Association des locataires TOUR G1,
7 Allée des platanes
30200 Bagnols-sur-Cèze
Permanences les mardi, mercredi, jeudi
de 14h à 16h30
Tél. : 04 66 79 83 11



Réélu sur la liste CNL, M. FRANZE siège au Conseil d'Administration d'Habitat du Gard depuis 12 ans. Il participe notamment à la Commission d'Attribution des Logements et des Locaux d'Activité qui attribue aux familles les logements disponibles.

« Je remercie les locataires pour leur vote et leur confiance. J'ai toujours été et je reste très disponible et à leur côté pour les aider dans leurs démarches auprès d'Habitat du Gard. Tout n'est pas possible bien sûr, mais bien souvent nous parvenons, avec Habitat du Gard, à améliorer la situation des familles. Le principal problème reste le manque de logements disponibles. La politique du Gouvernement qui taxe les Offices HLM au lieu de les aider n'arrange rien. »

M. Mohamed JAFFAL

Nîmes, Valdegour
Retraité

Permanences : Pissevin : lundi 9h-11h30
et 14h-16h30 au local de la CNL,
13 Place Baudelaire
Autres quartiers : mardi et vendredi
9h-11h30 et 14h- 16h30 au local de la CNL,
15 Place Thalès à Valdegour
Tél. : 04 66 64 51 70 ou 06 65 69 02 12



Très impliqué dans la vie du quartier de Valdegour, M. JAFFAL a été élu sur la liste CNL au Conseil d'Administration d'Habitat du Gard. Il siège à la Commission d'Appels d'Offres dont le rôle est de choisir dans le cadre d'une réglementation très stricte, les entreprises qui travaillent pour l'Office.

« Les habitants des quartiers ont besoin d'être pris en compte par les Municipalités, en particulier à Nîmes, mais aussi par l'Etat. Ils se sentent abandonnés. Je remercie le Préfet du Gard d'être venu à la rencontre des habitants et des associations à Valdegour, qui lui ont fait part de leurs préoccupations. Les habitants espèrent que cela aura un impact positif sur leur quotidien. Leurs attentes sont très grandes. »

Mme Dalila HAMSAS

Nîmes, Mas de Mingue
Mère de famille

Permanence : le jeudi de 14h à 17h dans
les locaux de l'UDAF, 152 rue Gustave Eiffel
ZI de Grézan 30034 Nîmes cedex 1
Tél. : 04 66 02 17 33
06 59 04 01 37



Elue pour la première fois sur la liste commune CSF-CLCV, Mme HAMSAS siège désormais au Conseil d'Administration d'Habitat du Gard et au Conseil de Concertation locative. Elle connaît bien les quartiers du Chemin-Bas d'Avignon et du Mas de Mingue.

« Je remercie les locataires qui nous ont fait confiance et ont voté pour notre liste. Les locataires peuvent s'adresser à moi ou aux autres membres de nos associations comme Mme BELLIER ou Mme PRUNET pour les aider au quotidien dans leurs démarches. Nous essayons à notre niveau d'améliorer les choses. Le plus difficile reste néanmoins le chômage qui touche et fragilise de plus en plus de familles. »

M. Germinal MARQUIS

Nîmes
Retraité

AFOC du Gard
5, rue Bridaine - 30 000 Nîmes
Tél. : 04 66 36 67 67
Tél. (domicile) : 04 66 23 50 54



Réélu sur la liste de l'AFOC, M. MARQUIS siège au Conseil d'Administration d'Habitat du Gard depuis maintenant 18 années. Il participe également au Bureau du Conseil d'Administration, qui se réunit tous les mois.

« Nous travaillons depuis des années avec intelligence avec le Président et les Responsables d'Habitat du Gard pour essayer d'améliorer la vie des locataires. Mais l'Office ne peut pas tout faire tout seul. Bien des problèmes viennent des carences de l'Etat et des choix faits par ce Gouvernement qui pénalisent les locataires. Au lieu d'aider les Offices HLM à construire plus de logement, il a décidé de les taxer, ce qui revient à taxer les locataires. C'est injuste ! »